ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 127097

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) rendu public en janvier 2012, « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés ». Il propose entre autres de renforcer la connaissance statistique sur les copropriétés, en particulier les copropriétés fragiles ou en difficulté, en créant un pôle national d'appui et de connaissance en capacité de centraliser l'information sur les copropriétés repérées, aidées, redressées, grâce notamment aux données d'activité de l'ANAH et aux données issues des dispositifs locaux de veille et d'observation ou des études ou diagnostics locaux. Il l'interroge sur la position du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127097
Rubrique : Copropriété
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 914
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)